



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 3 septembre 2009 à 17 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier  
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 h 30.

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **CM-200909221**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 3 septembre 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Rapports des services**
- 5.1. Appui à l'arrondissement Mercier / Hochelaga-Maisonneuve pour le projet de modification du réseau de camionnage sur la rue Notre-Dame Est
- 6 Règlements**
- 6.1. Second projet - Règlement numéro 713-67 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65 - Adoption
- 6.2. Second projet - Règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Adoption
- 6.3. Second projet - Règlement 714-2 modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65 - Adoption
- 6.4. Règlement numéro 713-66 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24 - Adoption
- 6.5. Règlement numéro 718-2 modifiant le règlement numéro 718 – Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble - et ses amendements afin d'en retirer la zone 51 - Adoption
- 10 Demandes de contributions financières**
- 10.1. Don de 500 \$ à la Chambre de commerce de la Pointe-de-l'île
- 10.2. Don de 500 \$ à la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal
- 13 Affaires nouvelles**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

## RAPPORTS DES SERVICES

5

---

### APPUI À L'ARRONDISSEMENT MERCIER / HOCHELAGA-MAISONNEUVE POUR LE PROJET DE MODIFICATION DU RÉSEAU DE CAMIONNAGE SUR LA RUE NOTRE-DAME EST

**CM-200909222**

5.1

Considérant que pour modifier son Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (R.R.V.M. c. C-4.01), l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve doit obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);

Considérant que, pour obtenir cette approbation, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve se doit d'obtenir l'appui des villes et arrondissements limitrophes touchés par le projet de modification du réseau de camionnage sur la rue Notre-Dame Est;

Considérant que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sollicite l'appui de la Ville de Montréal-Est dans le cadre de cette modification.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'appuyer l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans la procédure de modification de son Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (R.R.V.M. c. C-4.01).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## RÈGLEMENTS 6

---

### SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-67 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SCINDER LA ZONE 51 EN TROIS ZONES, SOIT 51, 64 ET 65 - ADOPTION

**CM-200909223**

6.1

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 3 septembre 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 25 août 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-67 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - ADOPTION

**CM-200909224**

6.2

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 3 septembre 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 25 août 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### SECOND PROJET - RÈGLEMENT 714-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES ZONES 64 ET 65 - ADOPTION

**CM-200909225**

6.3

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 3 septembre 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 25 août 2009.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 714-2 modifiant le règlement numéro 714 - Règlement de lotissement - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 713-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LE LOT NUMÉRO 1 252 320 DE LA ZONE 27 POUR L'INTÉGRER DANS LA ZONE 24 - ADOPTION**

**CM-200909226**

6.4

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-66 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 718 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'EN RETIRER LA ZONE 51 - ADOPTION**

**CM-200909227**

6.5

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 3 septembre 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 25 août 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 718-2 modifiant le règlement numéro 718 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble - et ses amendements afin d'en retirer la zone 51.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10**

---

**DON DE 500 \$ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE**

**CM-200909228**

10.1

Considérant la demande reçue de la Chambre de Commerce de la Pointe-de-l'Île pour l'organisation de son Gala Méritas;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer une aide financière au montant de 500 \$ à la Chambre de Commerce de la Pointe-de-l'Île pour l'organisation de son Gala Méritas.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON DE 500 \$ À LA COMMISSION SPORTS ET LOISIRS DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

**CM-200909229**

10.2

Considérant la demande reçue de la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal pour l'organisation de son Gala Mérite Sportif;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une aide financière au montant de 500 \$ à la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal pour l'organisation de son Gala Mérite Sportif.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-200909230**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier